

Action concertée - Mieux comprendre le recours à l'aide médicale à mourir en contexte québécois
Titulaire du concours 2024-2025

Titulaire	Établissement	Titre	MONTANT DE LA SUBVENTION ¹			FRAIS INDIRECTS DE RECHERCHE (FIR) ²			TOTAL
			1er avril 2024 au 31 mars 2025	1er avril 2025 au 31 mars 2026	1er avril 2026 au 31 mars 2027	1er avril 2024 au 31 mars 2025	1er avril 2025 au 31 mars 2026	1er avril 2026 au 31 mars 2027	
Projet de recherche									
Bouthillier, Marie-Eve	Université de Montréal	Mieux comprendre le recours à l'aide médicale à mourir en contexte québécois	233 333 \$	325 750 \$	165 917 \$	63 000 \$	87 953 \$	44 797 \$	920 750 \$

1. Les octrois sont conditionnels à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec et aux décisions du Conseil d'administration du Fonds. Ces octrois peuvent donc être modifiés en tout temps, sans préavis.

2. Les frais indirects de recherche (FIR) sont à l'usage des établissements gestionnaires et leur sont versés directement.